



Prêt Personnel 4000 euros non remboursé

Par **L Isabelle**, le **24/10/2017** à **12:53**

Bonjour,

au travail, j'ai pris sous mon aile une apprentie N.GoudiXXX. à qui j'ai prêté temporairement 4 000 euros pour qu'elle puisse se sortir de ses difficultés du moment (nov. 2016)...

Nous avons discuté ensemble des modalités de remboursement qu'elle a définit (150 euro / mois sur 27 mois environ) et signé une reconnaissance de dette manuscrite + copie de son ID.

Je suis partie en congé maternité + parental et attendu les premiers virements en vain.

Presque un an après, de multiples relances, supplications, échanges pour trouver des solutions, cette personne a toujours sorti des prétextes (Grand-père décédé, s'est faite violée, est à l'hôpital car failli mourir, n'a pas reçu mes messages car ne captais pas...etc). Elle n'est jamais revenue vers moi pour m'expliquer ses difficultés, j'ai toujours du la relancer. Je n'ai pu récupérer à ce jour que 300 eur. C'est épuisant.

A la fin, elle targuait de ne pas pouvoir me rembourser et me demande de passer par la justice, avec un air presque invulnérable c'est insupportable. Chose faite, aujourd'hui nous sommes passés devant le conciliateur mais elle persiste à dire qu'elle ne peut pas me rembourser. Le conciliateur va faire un point sur sa situation financière mais je crains qu'elle ne cache un/plusieurs compte bancaire...

Je crains malheureusement qu'elle était de mauvaise foi depuis le début et qu'elle ne soit pas solvable. Elle comptait sur ça pour ne jamais me rembourser. J'ai le sentiment d'avoir été bien escroquée...

Je reviens au travail en décembre.

J'ai eu l'entreprise pour faire un point professionnel, ils ne souhaitent pas la garder non plus (trop négative et décevante au travail).

Quel recours ai-je si elle n'est effectivement pas solvable? J'ai perdu cet argent pour avoir été généreuse et touchée par cette personne. La procédure va durer des années. Je regrette tellement...Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **24/10/2017** à **13:00**

Bjr,

Attitude fréquente en terme d'arnaque ou d'exploitation de votre gentillesse...

Avez vous suivi la procédure habituelle, LR/AR avec délai puis saisie du tribunal d'instance ?

Par **L Isabelle**, le **24/10/2017** à **14:29**

Bonjour, pas encore, je suis en attendais les instructions du conciliateur à la maison de justice. Ce matin cette personne devait justifier ses dépenses et montrer ses comptes au conciliateur.

Je viens d'appeler et malheureusement j'apprend qu'elle ne s'est pas présenté sous prétexte de maladie. C'est tellement prévisible...

Me recommandez-vous de le faire (LAR paiement sous huitaine) en parallèle ? Merci

Par **L Isabelle**, le **30/10/2017** à **13:25**

Bonjour, la personne à prétexte être malade et le RDV à été reporté plus de 3 fois. Le conciliateur a décidé d'envoyer un mail pour connaitre ses intentions + appels en vain. Il ne peut plus rien faire.Quels sont mes recours désormais ? Merci pour votre aide

Par **L Isabelle**, le **30/10/2017** à **13:25**

Bonjour, la personne à prétexte être malade et le RDV à été reporté plus de 3 fois. Le conciliateur a décidé d'envoyer un mail pour connaitre ses intentions + appels en vain. Il ne peut plus rien faire.Quels sont mes recours désormais ? Merci pour votre aide